

Image not found or type unknown



PUBLICATION A LA SUITE DE CESSION

Fiche pratique publié le **26/01/2016**, vu **934 fois**, Auteur : [Elodie AZOULAY CADOCH](#)

Depuis la publication de la LOI n°2015-990 du 6 août 2015, la vente ou la cession de fonds de commerce et l'apport de fonds de commerce réalisés dans le cadre de la loi 1909 ne font plus l'objet d'une publicité dans un journal d'annonces légales.

Depuis la publication de la LOI n°2015-990 du 6 août 2015, la vente ou la cession de fonds de commerce et l'apport de fonds de commerce réalisés dans le cadre de la loi 1909 ne font plus l'objet d'une publicité dans un journal d'annonces légales. [LOI n°2015-990 du 6 août 2015](#)